



Perte de salaire suite à une maladie causée par un tiers

Par **Lab25**, le **06/05/2009** à **21:24**

Bonjour,

je suis licencié d'un club de football amateur, et j'ai eu un problème il y a 2 semaines. En effet suite à un tackle violent, j'ai une rupture du tendon rotulien. J'ai été évacué par les pompiers. J'attends mon opération pour le 13 mai.

Je ne peux donc plus travailler, je suis actuellement en maladie. Je subis donc une perte de revenu importante.

Je voudrais savoir s'il était possible de faire valoir mes droits auprès de ma mutuelle ou de tout autre établissement afin de réduire cette perte de revenu, étant donné que je suis le seul à travailler dans mon ménage, ma femme est en congés parental total. Et nous avons un crédit immobilier assez important à rembourser chaque mois.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **06/05/2009** à **21:36**

Bonsoir,

Voyez avec l'assurance de votre club.

Cordialement.